

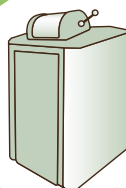
FAITES
VOTRE
CHOIX !

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



COMPOSTAGE

COLLECTE
EN BORNE



Quelle est la solution
la plus adaptée pour moi ?

POUR VALORISER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Pourquoi 2 solutions sur un même territoire ?

Le compostage est historique sur le territoire alsacien c'est pourquoi l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à continuer de promouvoir et développer le compostage qui est plus bénéfique pour l'environnement et créateur de lien social.

L'État impose au 1^{er} janvier 2024, l'obligation de tri à la source des déchets alimentaires pour tous-tes les habitant-e-s.

L'Eurométropole a dû trouver une solution adaptée à la gestion des déchets pour 500 000 hab. en milieu urbain dense. C'est pourquoi elle a décidé d'équiper les communes de bornes de déchets alimentaires dès 2022.



**JE CHOISIS
DE COMPOSTER
DANS MON QUARTIER**

**Je rencontre
mes voisins,
je participe à la vie
de mon quartier.**

~~~~~  
**Je contribue  
à l'amélioration  
de la qualité des sols.**

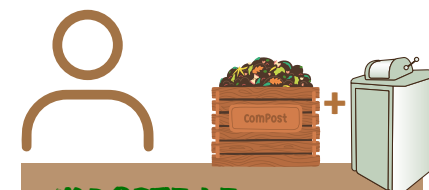
~~~~~  
**Je m'intéresse
et vois le devenir
de mes déchets.**



**J'UTILISE
LA COLLECTE
EN BORNES DE
PROXIMITÉ**

**Je trie mes déchets
avec une
solution simple.**

~~~~~  
**Ma poubelle bleue  
est plus propre sans  
mes déchets carnés.**



**J'ADOpte LE  
COMPOSTAGE DANS  
MON QUARTIER ET LA  
COLLECTE EN BORNES  
DE PROXIMITÉ**

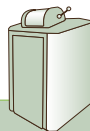
**Je conserve les bienfaits  
du compostage et pour  
tous les autres déchets  
qui ne sont pas  
acceptés dans mon site  
de compostage partagé  
de proximité, j'utilise  
la collecte en borne.**



# Quelle est la solution la plus adaptée pour moi ?

COMPOSTAGE

COLLECTE EN BORNE



|                                                                           |  |  |                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Maitrise des dépenses publiques</b></p>                             |  |  | <p>La collecte des déchets alimentaires est gérée par la collectivité. Le compostage est une activité principalement bénévole.</p>        |
| <p><b>Sol vivant</b></p>                                                  |  |  | <p>Le compostage n'a pas de contrainte d'hygiénisation par de fortes températures du fait de sa petite capacité de traitement.</p>        |
| <p><b>Réduction du nombre de camions de collecte/GES</b></p>              |  |  | <p>Pas de collecte en camion pour un site de compostage local.</p>                                                                        |
| <p><b>Capacité de traitement en volume de déchets</b></p>                 |  |  | <p>Les bornes de collecte sont adaptées à la gestion des déchets de 500 000 hab. en milieu urbain dense.</p>                              |
| <p><b>Diversité des déchets alimentaires qui peuvent être traités</b></p> |  |  | <p>Les déchets d'origines animales nécessitent plus d'interventions. Ils sont souvent refusés dans les sites de compostage bénévoles.</p> |
| <p><b>Lien social de proximité</b></p>                                    |  |  | <p>Les sites de compostage permettent des rencontres entre voisin-e-s.</p>                                                                |